



Impunité totale et droit

Par **Sammy999**, le **01/12/2019 à 20:29**

Je mm retrouve dans une situation compliquer.

Je vis dans une résidence privé pour étudiant en théorie.

Cette résidence est gèrer par des agence de location qui font l'intermédiaire entre les différents propriétaire et les locataire.

Les agences de locations loue les appartement de la résidence à des gens non étudiant et dans la résidence il ya beaucoup de sous location et colocation non déclaré,ce qui entraîne beaucoup de troubles de voisinages,dégradation,incivilités,trafic et prostitution.

En tant que locataire j'ai alerter le syndic de copropriété à plusieurs reprises mais celui ci depuis un an n'a absolument rien fait.

Ensuite j'ai alerter la mairie de ma ville pour leur signaler les fait.

Le service de la mairie à convoquer les copropriétaire et le syndic pour les sensibiliser sur la gravité des problème.

Ce jour la le syndic s'est engager à etablir un tableau avec différent tâche pour remédier aux différents problème.

Ensuite la mairie ma mis en contact avec le président du conseil syndical pour lui remonté et l'alerter sur les problème que je rencontre dans la résidence.

Aujourd'hui 2 mois rien na changer.

Le syndic n'a rien fait .

Le président du conseil syndical ne répond ni à mes appels ni à mes mails.

Il ma fait comprendre qu'il fallait plus que je le contact.

Mon propriétaire alerter à plusieurs reprises par mes mails semblent ignorer mes réclamation aussi.

Les problème continuent surtout le tapage jour et nuit par des voisin avec aucun BAIL .

Même la police qui viennent constater ne peut rien faire à part constater et répartir.

Donc c'est l'impasse et l'impunité totale.

Que faire?

Merci

Cordialement